



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

Bruxelles, le 11 mai 2005

8768/05

POLGEN 18

NOTE

de la: présidence

au: Comité des représentants permanents/Conseil

Objet: *Conseil européen (16 et 17 juin 2005)*
– *Projet d'ordre du jour annoté*

Conformément à l'article 2, paragraphe 3, du règlement intérieur du Conseil, le Conseil "Affaires générales et relations extérieures" établit, sur proposition de la présidence, un projet d'ordre du jour annoté au moins quatre semaines avant la réunion du Conseil européen.

En conséquence, la présidence soumet le projet d'ordre du jour annoté ci-après, qui expose les principaux points sur lesquels le Conseil européen devrait se pencher les 16 et 17 juin. Concernant un grand nombre de ces questions, les travaux sont déjà entamés ou le seront sous peu et la présidence tirera parti des résultats de ces travaux lorsqu'elle présentera une nouvelle version du projet d'ordre du jour annoté.

o

o o

La présidence a l'intention de limiter l'ordre du jour aux points suivants:

- I. Perspectives financières
- II. Questions économiques, sociales et environnementales (Pacte de stabilité et de croissance ; Stratégie de Lisbonne ; Développement durable)
- III. Espace de liberté, de sécurité et de justice (Programme de La Haye ; Terrorisme)
- IV. Élargissement
- V. Relations extérieures

La réunion sera précédée d'un exposé de M. Josep Borrell, président du Parlement européen, à l'issue duquel aura lieu un échange de vues.

Le Conseil européen pourrait également faire le point sur l'état des ratifications du projet de Traité constitutionnel, et, dans ce contexte, prendre note de la Stratégie de communication présentée par la Commission.

I. PERSPECTIVES FINANCIERES

Conformément aux conclusions du Conseil européen de décembre 2004, l'objectif est de parvenir à un accord politique sur l'ensemble du dossier.

II. QUESTIONS ECONOMIQUES. SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Le Conseil européen sera invité à :

- *faire le point de l'état des travaux relatifs à la modification du **Pacte de stabilité et de croissance** décidée lors du dernier Conseil européen (la présidence vise une orientation générale sur les règlements du Conseil lors de l'ECOFIN du 7 juin 2005) ;*
- *marquer son approbation sur les **Lignes directrices intégrées** ;*
- *et adopter une "**Déclaration sur les principes directeurs du développement durable**".*

III. ESPACE DE LIBERTÉ, DE SÉCURITÉ ET DE JUSTICE

Le Conseil européen devrait :

- *faire le point de la mise en œuvre du **Programme de La Haye**, en particulier en ce qui concerne l'adoption d'un Plan d'action comportant des propositions de mesures concrètes ainsi qu'un calendrier en vue de leur adoption et de leur mise en œuvre ;*
- *être saisi d'un rapport présenté par le Secrétariat général du Conseil, conjointement avec la Commission, faisant le point sur les travaux en cours dans le domaine de la **lutte contre le terrorisme** et formulant des recommandations pour améliorer la mise en œuvre et/ou entreprendre des actions et des initiatives complémentaires.*

IV. ÉLARGISSEMENT

Le Conseil européen devrait constater l'état d'avancement du processus d'élargissement, en ce qui concerne :

- *la Bulgarie et la Roumanie,*
- *la Croatie,*
- *et la Turquie.*

V. RELATIONS EXTERIEURES

*Le Conseil européen sera invité à établir les éléments essentiels de la position de l'UE dans le cadre de la préparation du Sommet des Nations Unies de septembre 2005 et à prendre acte des efforts en cours pour atteindre les objectifs du **Millénaire pour le développement**, en particulier en ce qui concerne la fixation de nouveaux objectifs en matière d'aide publique au développement.*

Il sera par ailleurs saisi :

- *du rapport semestriel sur les **progrès réalisés dans le domaine de la PESD**, y compris le programme de travail de la prochaine présidence,*
- *du rapport semestriel sur la mise en oeuvre de la **stratégie sur la non-prolifération des armes de destruction massive**,*
- *et du rapport annuel sur la mise en œuvre du programme de l'UE pour la **prévention des conflits violents**.*

*Le Conseil européen adoptera des conclusions portant sur les **relations avec ses principaux partenaires stratégiques**. En particulier, il sera saisi d'un rapport sur les progrès réalisés et l'orientation future du **Partenariat stratégique avec la région méditerranéenne et le Moyen orient**.*

Si l'actualité l'impose, le Conseil européen pourrait se pencher sur d'autres questions relevant des relations extérieures.

*Enfin, il devrait prendre note du rapport conjoint présenté par le SG/HR et la Commission sur l'état d'avancement des travaux préparatoires sur le **service européen pour l'action extérieure**.*